REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39
Présents : 35

Séance du mercredi 1 mars 2023

Le premier mars deux mille vingt trois à 17h05, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MULE, Docteur GUILLAUME, Maître VIDAL, Maitre KUNTZ, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame CASAGRANDE, Monsieur MERCHEYER, Madame SCHELL, Docteur MARGUERITTE, Madame ANDRIEUX, Monsieur FABRE, Monsieur COURIOL, Madame BROTONS, Docteur ROURE, Madame CASSAR, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Monsieur BENVENUTTO, Madame LEGHEDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Monsieur LO MONACO, Madame THIRY, Madame FAURIE, Madame PERAIRA, Monsieur TRILLAT, Madame CALABRESE, Monsieur BALDACCHINO, Maître COMANI, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT-PENNACCHIO.

Procurations : Madame Aurélie CHAMOUX à Madame Afida LEGHEDDAR,.Madame Nadine ESPINASSE à Monsieur Jean-Philippe PASTOR,.Monsieur Joël TONELLI à Maître Jérémy VIDAL,.Monsieur Dominique NEMETH à Maître Philippe COMANI.

Absents :

Excusés :

Madame CASSAR est arrivée en cours de séance à 17h07.

Madame SCHELL est sortie à l'affaire 3 à 17h57 et est revenue à 18h00 et n' a pas voté à cette affaire.

Secrétaire de Séance : Madame ANTONINI
Clôture de la Séance : 18h53

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°16281 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022

Après lecture de ce rapport,
Madame FAURIE demande des précisions sur l'affaire n°10 concernant le tarif différentiel pour l'accès à la cale de mise à l'eau et en relevant que Monsieur le Maire avait dit qu'à un prochain conseil municipal on proposerait de créer un abonnement avec des tarifs à la baisse et identiques pour les usagers de Six-Fours et hors Six-fours car s'il faisait un distinguo cela serait illégal, or , Madame Quin membre du conseil de quartier du Brusc aurait informé du contraire c'est à dire qu'il y aurait bien un tarif préférentiel pour les Six-Fournais en même temps que la création d'une barrière automatique.
Monsieur Le Maire confirme que s'agissant du domaine public il y a un grand principe de droit qui est l'égalité des usagers.
Maître COMANI revient sur la séance du 14 décembre où Monsieur NEMETH a interrogé Monsieur Le Maire sur la création des conseils de quartier et la nomination de ses représentants. Il remercie Monsieur Le Maire de la mise en place de ces derniers.
Monsieur Le Maire demande à Maître COMANI si sa question concerne bien le procès verbal du conseil municipal précédent et si ça n'est pas le cas il pourra poser sa question annexe à la fin de la séance.
Maître COMANI répond qu'il posera sa question plus tard.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS
2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH
DECIDE
D'ADOPTER Le dit procès verbal
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°16282 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 15-07-2020 ET CE DEPUIS LE 14 DÉCEMBRE 2022

Après lecture de ce rapport,
Madame FAURIE revient sur les décisions 9 et 368 et trouve aberrant d'avoir pris quelqu'un venant des Bouches Du Rhône pour gérer la communication et les relations presse dans le cadre de la vague classique pour un coût de 30 800€ et ne doute pas du service communication de la commune et pense que ces missions devraient leur être confiées
Monsieur Le Maire répond qu'il ne s'agit pas de faire la communication mais d'être une attachée de presse. Cette dame, a géré pendant des années les relations de presse de la ROQUE D'ANTHERON qui est aujourd'hui un festival mondialement connu. Il continue en disant que nous prenons les meilleurs qu'ils viennent des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes ou du 84.
Madame FAURIE affirme qu'ils n'auraient pas fait le même choix.
Monsieur BALDACCHINO s'interroge sur la décision 15 du 2 février 2023 pour l'obtention d'un local pour l'association ACEP, c'est une convention signée pour affecter un local à une association de Toulon et demande ce qu'il en ressortait de cette association qui vendrait des

prestations comme beaucoup d'autres associations de service à Six-Fours, pourquoi lui attribue-t-on un local gratuitement ? Car c'est une association qui vend de la prestation de service.
Madame CARTELLE relève qu'il s'agit d'une permanence au CCAS.
Monsieur Le Maire dit que ce n'est pas une attribution mais seulement une permanence.
Monsieur PEREZ relève que c'est comme la mutuelle car elle vend aussi des prestations et les administrés sont ravis de pouvoir aller sur le CCAS pour avoir des informations relatives à la mutuelle.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT PREND ACTE
PREND ACTE
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°16283 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Après lecture de ce rapport,
Monsieur BALDACCHINO relève l'importance du débat d'orientation budgétaire pour notre commune, car il détermine les dépenses que vous prévoyez pour l'année et l'objectif de ce débat est de trouver le point d'équilibre financier pour la commune et donc pour les Six-Fournais et expose « Tout d'abord, le tableau des recettes de fonctionnement fait apparaître une augmentation de près de 3 millions d'euros entre vos prévisions 2022 et le montant réel soit 6,4% supplémentaires, avec une prévision d'augmentation de 4.2% pour 2023, soit une augmentation globale de plus de 10% en 2 ans, majoritairement issue de produits de taxes directes.
Il était prévu 30.6 millions, ce sont 32 millions de taxes qui ont été prélevées dans la poche des Six-Fournais et entreprises Six-Fournaises, et ce seront 34,2 millions de taxes prévues pour 2023.
Une grosse partie de cette augmentation est issue de l'augmentation de 10% de la taxe foncière pour les propriétaires Six-Fournais.
Faudra-t'il donc s'attendre à une nouvelle hausse de la taxe Foncière cette année ?
Concernant les dépenses de fonctionnement, prévues à 43.27 millions d'euros en 2022, la réalité a été de 875000 euros supplémentaires et une prévision d'1 million supplémentaire en 2023, ce qui montre les difficultés aujourd'hui de se projeter, au vu de l'inflation et de l'explosion du prix des énergies.
Concernant la structure des effectifs, visiblement, votre prévision était au plus juste car nous constatons un tableau réel 2022 totalement identique aux prévisions, à la virgule près, s'il n'y a pas d'erreur.
En ce qui concerne la pénalité SRU (solidarité et renouvellement urbain), la ville est pénalisée de 700000 euros.
Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le montant de la pénalité ainsi que de la majoration de pénalité, pour chaque logement manquant, ainsi que le nombre de logements manquants à ce jour ? 800 ? 900 logements ?
Soyons honnêtes, monsieur le Maire, cette obligation est purement inatteignable et risque de défigurer notre environnement. Notre ville est d'ores et déjà saturée que ce soit au niveau du trafic routier, qu'au niveau de nos réseaux d'alimentation ou d'évacuation.
Posez la question à vos administrés Monsieur le Maire, donnez-leur la parole lors d'un référendum local sur la question.

Concernant la dette, elle était arrondi à 41 millions euros au 1er janvier 2022, 45 et demi millions d'euros au 1er janvier 2023.
Monsieur le Maire, vous étiez fier de nous annoncer que cette dette avait baissé de 6.7 millions d'euros depuis 2014.
Cette année, vous êtes heureux de nous annoncer que cette dette avait baissé de 2 millions d'euros … mais par rapport à 2014 !
La dette des Six-Fournais a augmenté de 4.7 millions d'euros depuis l'année dernière !
Concernant les principales orientations en investissement, on retrouve les 3.9 millions pour le parc Méditerranée et 3 millions pour la villa Nuraghes.
Au vu du contexte économique de notre Pays, avec une explosion des prix, notamment sur l'alimentaire et les énergies, ainsi qu'une inflation non maîtrisée, vous n'êtes pas prudent.
Vous allez droit dans le mur avec l'argent des Six-Fournais !
Ecoutez-nous, Monsieur le Maire, notre groupe vous avait alerté par la voix de Frédéric Boccaletti concernant le projet de la piscine ou celui des terrains militaires, qui ont été abandonnés.
Combien ont pourtant coûté les différentes études, pour rien ?
Monsieur le Maire, en cette période extrêmement difficile et avec si peu de visibilité sur les mois et années à venir, baissez plutôt les impôts des Six-Fournais, rendez-leurs leur argent, ils en ont besoin.
De surcroît, les taux d'intérêt explosent, notre dette va automatiquement s'aggraver pour des projets comme le restaurant haut de gamme de la Villa Nuraghe.
La majorité des Six-Fournais, comme beaucoup d'élus présents ici, ne pourront jamais se payer un repas dans ce restaurant, il faut en être conscient !
La classe moyenne devrait-elle donc financer ce projet pour qu'une élite en profite ?
Monsieur le Maire, soyez à l'écoute de la prudence.
Tout comme vous, nous voulons le meilleur pour notre commune. Nous vous demandons de gérer l'argent des Six-Fournais en bon père de famille, en reportant les projets non essentiels comme le Parc Méditerranée, et en renonçant à celui de la villa Nuraghes. »
Maître COMANI intervient pour son groupe en disant que l'orientation budgétaire va faire un contexte pour le prochain budget. Il continue en disant que le Maire met en avant les principes de préservation de notre qualité de service public et pouvoir d'achat des Six-fournais et des générations futures. Par le passé, il s'agissait de préserver l'épargne et la capacité d'auto financement et d'investissement.
Concernant le pouvoir d'achat des Six-fournais, son groupe est sceptique car cela fait plusieurs années que les orientations ne correspondent pas à la préservation du pouvoir d'achat. De plus l'année dernière le rapport d'orientation n'indiquait pas une hausse du taux local de la taxe foncière. Or lors du débat, Monsieur Le Maire avait annoncé une hausse de ce taux de taxe foncière et finalement le budget à concrétiser la hausse d'une des taxes foncière ce qui a impacté le pouvoir d'achat.
Il continue en disant que pour le pouvoir d'achat il y a une hausse de la participation des familles aussi du côté du comité de la caisse des écoles où il y a eu des décisions défavorables l'année dernière pour le pouvoir d'achat. Sur la qualité de service public, son groupe salue la création du pôle petite enfance, et se demande si il sera municipal ou délégué. Il parle aussi de la rénovation énergétique des équipements publics, du maintien de la restructuration de la ville des Nuraghes, projet qu'ils avaient contesté. Il continue en disant qu'il y a un parallélisme entre le pole petite enfance et celui pour la restructuration de la Villa des Nuraghes et se questionne, pourquoi pas fusionner les 2, car ils auraient souhaité la création d'une maison des services et que la commune dispose de capacité d'épargne et de capacité financière pour renforcer les services publics et voudrait créer un centre médical de santé, sachant que ce pôle est toujours en projet sur la rénovation des école REYNIER et CONDORCET. Il continue en proposant de désenclaver nos quartiers par d'autres navettes gratuites et écologiques, mais aussi proposer des transports collectifs pour favoriser le service public et pouvoir d'achat des Six-fournais et précise que plusieurs propositions lui sont formulées.
Il constate aussi que par rapport à l'année dernière, l'endettement est plus important et constate

une légère progression sur la tendance.
Il a constaté qu'il y a une épargne cumulée régulièrement et revient sur le compte administratif 2021 et relève qu'il y a 12 millions d'euros en cumulé, le débat d'orientation budgétaire de l'année précédente il s'agissait de dégager une épargne de 2,5 millions et dit qu'il ne sait pas ce qu'il en est au final à la fin de l'exercice et constate que sur cette orientation budgétaire il s'agit de dégager une épargne de 5 millions ce qui veut dire qu'il y a des capacités financières et des capacités d'investissement pour la commune, il constate aussi les marges côté fonctionnement car chaque fois nous avons une épargne importante générée par la partie du résultat de la partie fonctionnement avant l'élaboration du budget primitif et propose un renforcement concret du service public qui prendra en compte le pouvoir d'achat des six-fournais et des générations futures.
Monsieur Le Maire revient sur le point des transports et précise que cette compétence ne relève pas de la commune mais métropolitaine, et relève que la ligne 70 est celle qui transporte le plus de passagers dans tout le réseau MISTRAL. Néanmoins, nous travaillons sur une amélioration des transports et précise avoir rendez-vous avec la présidente de la communauté d'agglomération SUD SAINTE BAUME pour que le bus 70 puisse aller jusqu'à la gare de Sanary. S'agissant de la maison de santé Monsieur Le Maire informe que son ouverture est prévue en 2024, la police municipale va déménager et rejoindre la police nationale dans l'établissement MISTRAL et les plans de la future maison de santé sont en cours. Il continue en précisant que les travaux sont en cours pour les 5 médecins qui seront dans l'ancienne DRH et que nous venons d'installer un nouveau médecin généraliste au Brusc ainsi qu'un cardiologue va s'installer à la place du service des sports, nous sommes aussi en discussion avec une dermatologue qui devrait s'installer à la place du service des marchés. Tous les services vont être rapatriés dans la maison mistral.
Monsieur Le Maire revient sur la capacité d'investissement et précise que heureusement nous avons fait ces provisions, les 12 millions accumulés depuis plusieurs années et les 5 millions que nous avons réussi à dégager cette année vont servir pour les chantiers des écoles qui représentent 18 millions d'euros et renforce l'idée du service public.
Il répond à Monsieur BALDACCHINO en disant qu'un referendum n'est pas possible car il serait interdit immédiatement par l'État et considéré comme illégal. Il continue en disant qu'il a énormément de demande de six-fournais mal logés car il existe sur la commune quelques logements qui sont insalubres et parle de la politique familiale qui a été modifiée et compte tenu des divorces il faut 2 logements alors qu'avant il en fallait seulement 1 par famille. Il continue en disant que les femmes devraient être sensibles car elles se retrouvent souvent à la rue.
A propos de la charge de la dette, sur les intérêts, le montant des intérêts qui sera payé en 2023 est quasi équivalent à ceux de 2022. A propos des impôts le taux de la taxe foncière n'augmente pas, la base, elle va augmenter mais on ne connaît pas le taux que l'État va mettre. Dans le même temps, tout ce que nous achetons subit une inflation considérable, énergie, les aliments et tous les produits pétroliers, il est donc logique que la taxe foncière augmente et que la base augmente aussi.
Sur l'endettement, nous allons le réaliser grâce aux 12 millions d'épargne, nous allons tenter de ne pas augmenter l'endettement et d'arriver en fin d'année avec un capital endetté équivalent à celui de la fin d'année 2022.
Concernant le nombre de logements manquants Monsieur Le Maire annonce qu'il y a 2850 logements manquants, il continue en précisant que l'application de la loi a été modifiée, que nous restons toujours sur un taux de 25% de logements sociaux mais l'objectif de l'atteindre en 2025 est annulé, il n'y a plus de date butoir pour arriver à ce nombre de logement nécessaire. Nous faisons à peu près 300 logements sociaux par période triennale. Une discussion est en cours avec l'État pour la période triennale à venir pour essayer qu'il y ait beaucoup plus de BRS et nous avons une meilleure écoute des services de l'État à ce sujet. La métropole est en train d'appliquer un plan local de l'habitat qui va s'appliquer à chacune des communes et va être écrit en fonction des terrains disponibles et des possibilités.
Monsieur BALDACCHINO intervient en disant qu'il n'y a quasiment plus de terrains

disponibles pour les nouveaux logements.
Monsieur Le Maire répond qu'il y a encore des vieilles familles six-fournaises qui détiennent des terrains.
Monsieur BALDACCHINO relève que ça serait seulement des constructions pour les bâtiments de logements sociaux à 100% pour pouvoir arrêter.
Monsieur Le Maire répond que dans le 100% social il y a 40 ou 50% de BRS et non 100% social. Il revient aussi sur les commissions d'attribution actuellement elles se passent très bien, c'est à dire que l'État, les services de la ville et les bailleurs arrivent à se mettre d'accord sur les attributions.
Monsieur BALDACCHINO revient sur les 2850 logements manquants et que cela revient à payer systématiquement 700 000€ sachant que nous n'auront jamais tous les logements.
Monsieur Le Maire informe que les 700 000€ ne sont pas versés à l'État mais on les verse en subventions pour construire des logements, car avec le prix du foncier, il est quasi impossible d'acheter un terrain. Nous avons le choix entre subventionner la construction et l'opérateur ou verser à l'État, nous préférons subventionner les opérateurs ce qui nous permet de discuter avec eux sur le permis de construire, les attributions et le nombre de logements attribués à la commune.
Monsieur BALDACCHINO évoque le prélèvement de 250€ par logements concernant la pénalité SRU et d'un taux de majoration affecté par le prefet.
Monsieur Le Maire répond que jusqu'à présent, c'était au niveau national qu'il y avait une réflexion sur la base d'un rapport fait par le prefet, il y avait une commission nationale qui imposait un taux de majoration, la commune avait un taux très faible et le prefet considérait qu'on remplissait à peu près nos obligations. De nouvelles dispositions ont abrogé la date limite de 2025 et a rendu la capacité au préfet de fixer le taux de majoration. Il informe aussi que nous avons une petite majoration très modérer.
Même des communes comme la Seyne et Toulon sont en carence de logements, exceptée la Garde.
Maître COMANI revient sur le manque de logement et propose une alternative pour la commune en créant des résidences communales avec l'appuie du CCAS et relève que son groupe n'a pas de place au sein du CCAS et n'a donc pas de rapport sur les besoins de la population, mais propose de revoir la politique d'affectation et de vente des locaux communaux que la commune dispose. Il revient sur une délibération de l'année dernière où on classe dans le domaine privé certains appartements et habitations pour ensuite être vendus voire bradés à des partenaires, et demande s'il n'est pas possible de rénover des appartements pour en faire des résidences communales afin de loger des personnes Six-fournaises qui seraient candidates pour ces logements ?
Monsieur Le Maire répond qu'auparavant, la commune achetait et préemptait des petites maisons et appartements pour en faire des logements d'urgence, résultat des courses ces logements ne sont jamais libérés. Il précise que la commune n'a pas vocation et que ça n'est pas notre métier que d'aller encaisser des loyers et participer aux réunions de copropriétaires. Notre boulot à nous c'est le service public. Nous intervenons en aidant à la construction et trouve que l'efficacité est meilleure car aujourd'hui, financer et subventionner un appartement pour la commune auprès d'un bailleur social représente entre 10 et 15 000€ alors qu'acheter un studio coûte 150 000€.
Maître COMANI relève que le Maire envisage un débat sur l'offre résidentielle sur les personnes âgées, et pense qu'il y a des besoins sociaux de ce côté.
Monsieur Le Maire répond que justement il n'y a pas de besoin et que cela pose un problème. La commune n'a pas assez de demandes pour les résidences autonomies c'est la raison pour laquelle nous avons été obligé de vider la résidence MISTRAL car il ne restait plus personne et constate que nous rencontrons les mêmes problèmes avec FARAUD ou LELIEVRE. Les résidences ne correspondent plus à ce que les personnes agées attendent. Actuellement elles souhaitent rentrer plus tard dans des résidences médicalisées or nos résidences ne peuvent pas compte tenu des travaux, être transformées en résidence médicalisée. Aujourd'hui 2 bâtiments sont à moitié vide avec un déficit de fonctionnement considérable à hauteur de 6 ou 700 000€.

La commune se questionne donc sur le devenir de ces résidences.
Monsieur Le Maire répond qu'il faudrait peut-être en choisir une, probablement LELIEVRE que nous transformerions en résidence senior.
Madame CALABRESE interroge sur l'établissement la Rose de Noël
Monsieur Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une résidence médicalisée privée qui est quasiment pleine. Il continue en disant qu'il fut un temps il y avait des listes d'attente de plusieurs mois mais actuellement il n'y en a plus.
Madame CALABRESE demande ce que ces gens sont devenus
Monsieur Le Maire évoque l'épidémie de covid et la politique de maintien à domicile qui expliquent cette situation.

Madame SCHELL est sortie pendant le débat à 17h57 et revenue à 18h00 et n'a pas voté.

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX
2 contre : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

PREND ACTE ET DE VOTER De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Principal de la ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2023
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°16284 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS
2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

PREND ACTE ET DE VOTER De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe des Pompes Funèbres de la ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2023
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°16285 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX
2 contre : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

PREND ACTE ET DE VOTER De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe des Ports de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2023
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°16286 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Après lecture de ce rapport,
Maître COMANI s'interroge sur une éventuelle mesure qui sera prise par rapport à l'augmentation du prix du carburant et l'entrée en vigueur de la ZFE de la métropole
Monsieur Le Maire répond que la ZFE va être limitée à la zone piétonne de Toulon ce sera la proposition de la Métropole. Il continue en expliquant que le problème de la ZFE qui va concerné que Toulon, va gêner les gens des villes périphériques qui ne pourraient plus aller dans cette zone si leurs véhicules ne sont pas conformes. « Monsieur Hubert FALCO est tout à fait décidé à faire la ZFE la plus juste possible ».
Monsieur BALDACCHINO intervient en précisant que le nombre de véhicules non conformes s'élèvera à 56 000 véhicules.

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX
2 contre : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget Annexe
ET DE VOTER des transports de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2023
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°16287 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

MODALITES D'INDEMNISATION DES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS TEMPORAIRES POUR MOTIF PROFESSIONNEL

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS
5 abstentions ; Madame FAURIE, Madame PERAIRA, Monsieur TRILLAT, Madame CALABRESE Monsieur BALDACCHINO

DECIDE
D'ABROGER La délibération n°15142 du 12 décembre 2018
D'APPROUVER Les dispositions relatives aux remboursements liés aux déplacements temporaires pour motif professionnel telles qu'énoncées ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°16288 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PORTUAIRE

Après lecture de ce rapport,
Monsieur BALDACCHINO demande s'il y a eu une augmentation par rapport à cette tarification
Monsieur FABRE répond que non ces tarifs sont restés stables.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRÈS DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

DE FIXER Les tarifs 2023 des emplacements sur le domaine portuaire, destinés à des structures d'accueil pour les professionnels qui exercent leur activité sur l'espace portuaire, tels que présentés ci-dessous :

Du 1er mai au 30 septembre : 22€ au M^2 / mois

Du 1er janvier au 30 avril et
Du 1er octobre au 31 décembre : 6€ au M^2 / mois

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°16289 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TARIFICATION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX POUR LES ENFANTS PLACES PAR L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET POUR LES ENFANTS RELEVANT D'UN ACCUEIL SPECIFIQUE

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'APPLIQUER Le tarif journalier plancher pour les enfants confiés par l'aide sociale a l'enfance fréquentant les centres de loisirs

DE MODIFIER Le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs en précisant le report des jours d'absence facturés pour les enfants relevant d'un accueil spécifique.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°16290 RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISISION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Après lecture de ce rapport,
Monsieur BALDACCHINO demande une augmentation du forfait
Monsieur Le Maire accepte de modifier le forfait à 14€.
Madame KUNTZ relève que certains enseignants n'utilisent pas le forfait.

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRÈS DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2021/2022, 14,00 (QUATORZE) euros par élève de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera prévue au budget de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°16291 RAPPORTEUR : André MERCHEYER

ACOMPTE SUR SUBVENTION - SIX FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ATTRIBUER un acompte sur subvention d'un montant de 30 000 euros à l'association SIX FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB
que les crédits seront pris au budget de la ville 2023

DE DIRE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°16292 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DFD 83 : ACTION DE FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATIF MUNICIPAL.

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE VERSER à l'association DFD 83 une subvention globale de 4800 euros (QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS) pour la mise en place d'une action de sensibilisation et de formation en faveur des agents de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires durant l'année 2023.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association DFD 83.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°16293 RAPPORTEUR : Fabiola CASAGRANDE

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD PACA POUR ACTION SPECIFIQUE DE FONCTIONNEMENT / POINTU FESTIVAL

Après lecture de ce rapport,
Madame CALABRESE s'interroge sur qui verse les 500 000€ de différence ?
Monsieur Le Maire répond que c'est la commune
Madame CALABRESE demande ensuite qui est le prestataire
Monsieur Le Maire répond que la commune est l'organisateur et fait appel à des producteurs
Madame CALABRESE précise donc que ce festival nous coûte 500 000€
Monsieur Le Maire confirme.
Maître COMANI demande pourquoi ne pas solliciter d'autres collectivités pour le fonctionnement.
Monsieur Le Maire répond que nous sollicitons déjà le département.
Monsieur Le Maire précise que jusqu'à présent le festival des pointus était gratuit mais il est devenu payant depuis l'année dernière, montant très modeste mais qui a permis de dégager 180 000€ de recettes.
Maître COMANI revient sur la location des équipements et confirme que le prévisionnel

affiche 180 000€ de recettes mais est ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'utiliser le matériel communal ou même d'acquérir une partie du matériel ce qui permettrait de réaliser des économies en matière de location sur le festival.
Monsieur Le Maire répond que la difficulté est la diversité du matériel nécessaire d'un groupe à l'autre et ajoute que la commune ne dispose pas de lieu de stockage, l'entretien du matériel, l'obsolescence et l'usure de ces derniers poussent la commune à faire appel à des prestataires.
Monsieur BALDACCHINO revient sur le festival « YA DEGUN » et constate que ce festival confié à l'association qui s'en occupe ne coûte pratiquement rien à la ville.
Monsieur Le Maire précise que ce n'est pas la même chose, il préfère personnellement voir Cécilia BARTOLI que ce genre de musique. Il en faut pour tout le monde et au Pointu on fait venir des gens qui ont déjà une notoriété.

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS
2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH
DECIDE
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Région Sud PACA une subvention de fonctionnement de 80 000 euros et à signer tous les documents afférents

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°16294 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE
- de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) une subvention la plus élevée possible pour la rénovation énergétique de l'école Carredon pour l'année 2023
- d'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Carredon pour l'année 2023 et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.
****

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°16295 RAPPORTEUR : Sandra KUNTZ

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES -ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - VILLE DE SAINT-MANDRIER

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires de la ville de Saint -Mandrier, au titre de l'année scolaire 2021/2022, à raison de 868 euros par élève soit pour 1 élève la somme de 868,00 euros (HUIT CENT SOIXANTE HUIT EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°16296 RAPPORTEUR : Jérémy VIDAL

CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN LOCAL CORRESPONDANT AU LOT N°37 DE L'IMMEUBLE "LES TERRASSES D'ENGALINE", CADASTRÉ SECTION AL N°1172, SIS 87 RUE RÉPUBLIQUE.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX

2 contre: Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

DE CONSTATER La désaffectation effective du local d'une superficie de 67,67 m² et du balcon de 1,9 m², lot n°37 de l'Immeuble « Les Terrasses d'Engaline », cadastré section AL n°1172, sis 87 rue République à Six Fours les Plages,

D'AUTORISER Le déclassement dudit bien du Domaine Public Communal, pour l'intégrer dans le Domaine Privé de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°16297 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADHESION DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES AU CEREMA (CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMENAGEMENT)

Après lecture de ce rapport,

Monsieur BALDACCHINO relève que TPM est déjà adhérent au CEREMA et se questionne sur l'intérêt qu'a la commune à adhérer également ?

Monsieur Le Maire répond que le CEREMA intervient sur des compétences qui sont différentes. Pour notre part nous leur demanderons d'intervenir sur des compétences purement municipales.

Monsieur BALDACCHINO se demande si l'attribution de marchés publics au CEREMA sans application des obligations de publicité, est légale.

Monsieur FERAUD répond que la CEREMA n'est pas une société, mais un établissement public des services de l'État qui participe à la recherche générale sur les phénomènes météorologiques, les dangers et tout ce qui relève de la nature et établii une cartographie sur l'ensemble du littoral français sur tout ce qui peut se passer et pour unifier les réflexions qui sont forcement de limites à limites. Le CEREMA va intervenir sur la commune de sanary et il n'y a pas de frontière entre Six-Fours et Sanary. Il faut donc qu'un organisme ait une réflexion globale pour voir ce qu'il pourrait se passer entre les territoires. Quant aux compétences, la commune est compétente dans les ports, la métropole ne va pas s'occuper de ce qui se passe dans le port de la coudoulière avec les questions de sécurité ou montée des eaux. Le Maire reste compétent dans tout domaine de sécurité, quant à la montée des eaux où la commune à des obligations de mise en sécurité pour les personnes, c'est à ce titre que nous intervenons.

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPRETE

APRÈS DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX

1 contre : Madame BERGEOT PENNACCHIO

1 abstention : Monsieur GARCIA

DECIDE

DE SOLLICITER L'adhésion de la commune de Six-Fours-Les-Plages auprès du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction

DE REGLER Chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Principal de la commune de l'année concernée

DE DESIGNER pour représenter la commune au titre de cette adhésion

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°16298 RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE RESTAURATION ET FIXATION DE LA REDEVANCE MINIMALE DE CES EMPLACEMENTS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE De lancer une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'emplacements du domaine public pour l'exploitation d'activités de restauration

- emplacement n°3 activité de camion pizza
- emplacement n° 10 activité de camion pizza

DE FIXER Le montant de la redevance minimale de ces emplacements à :

- emplacement n°3 : 4500,00 €
- emplacement n°10 : 4500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°16299 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

FESTIVAL YA DEGUN ILE DU GAOU LES 18 ET 19 AOUT 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'ADOPTER Les termes de la Convention.
D'APPROUVER La mise à disposition et la gratuité du site.
D'APPROUVER Le versement de 3% des bénéfices de l'association sur présentation du bilan annuel à des associations choisies en accord avec la Commune.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°16300 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR L'EPICERIE DES PLAYES, AVENUE DE LA CALADE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

DE PRENDRE ACTE De l'attribution à Monsieur Vincent SALAMON, de l'épicerie des Playes, pour une durée de CINQ ANS à compter de la signature de la convention.
DE FIXER La redevance annuelle à 1 700 euros. Cette redevance sera révisée de plein droit annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°16301 RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DU BATIMENT FREDERIC MISTRAL SIS 135 QUARTIER DE LA CAUQUIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE FIXER La durée de la convention de gestion entre la Ville et le CCAS à 6 ans à compter de sa signature, renouvelable tacitement par périodes de 3 ans.
DE DIRE Que cette convention est consentie à titre gratuit.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention de gestion.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°16302 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 3 SIS 11 AVENUE DU BRUSC -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE FIXER La durée de la mise à disposition à Madame LEMAZURIER du logement de type 3 sis 11 Avenue du Brusc à UN AN à compter du 8 mars 2023.
DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 500 euros.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de logement de cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°16303 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE FREE MOBILE DU SITE ANTOINE BAPTISTE- AJOUT D'ANTENNES POUR LA 5 G-

Après lecture de ce rapport,
Madame CALABRESE s'interroge concernant les effets de la 5G et des ondes électromagnétiques et demande et l'application du
Monsieur Le Maire répond que les émissions électromagnétiques par les antennes sont très étroitement contrôlées par une autorité publique.
Monsieur PASTOR intervient en disant que la 5G n'a pas du tout le même fonctionnement que la 4G, les ondes moins nocives que la 4G ; ce sont des ondes que nous avons « sur demande ».
Monsieur PASTOR continue en disant que c'est lorsque nous les utilisons qu'elles interviennent contrairement à la 4G qui sont en permanence.
Madame CALABRESE dit que certaines études disent le contraire.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX
2 contre: Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH
7 abstentions ; Madame FAURIE, Madame PERAIRA, Monsieur TRILLAT, Madame CALABRESE Monsieur BALDACCHINO, Monsieur GARCIA, Madame BERGEOT PENNACCHIO

DECIDE

D'AUTORISER La SOCIETE FREE MOBILE à rajouter trois antennes pourvues de la technologie 5 G sur les installations existantes d'un pylône du stade Antoine Baptiste.

DE FIXER le montant de la redevance annuelle à 12 000 euros pour une durée d'occupation de 9 ans.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention initiale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°16304 RAPPORTEUR : Joseph MULE

CRÉATION D'UN PERIMETRE D'INFESTATION PAR LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES SUR LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE CREER Un périmètre d'infestation par les termites conformément à l'annexe n°1 de la présente délibération,

DE DONNER Pouvoir d'injonction à Monsieur le Maire au sens de l'article R126-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, en matière de lutte contre les termites,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se

rapportant à la lutte contre les termites sur la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°16305 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel

DE DIRE Que les crédits nécessaires à ces deux factures sont inscrits au Budget Principal de la Ville

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°16306 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE MATÉRIEL DU SERVICE DES SPORTS - TONDEUSE HONDA DU STADE BOURRELY N°PARC 324

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE Mise à la réforme de matériel du service des Sports, tondeuse HONDA du Stade Bourrely n° de Parc 324 et n° d'inventaire 40272.

D'AUTORISER Monsieur le Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES à réformer la tondeuse HONDA du Stade Bourrely n° de Parc 324 et n° d'inventaire 40272.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°16307 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES - EXERCICE 2021

Après lecture de ce rapport,

Maître COMANI constate qu'il s'agit juste d'un document d'information, une brochure.

Monsieur Le Maire informe qu'il y a les informations sur la collecte des déchets, sur la valorisation, les indicateurs financiers... et ne comprend pas la question de Monsieur COMANI.

Maître COMANI informe que dans un article de Var Matin pour les vœux de Monsieur Le Maire, il aurait dit « Monsieur FALCO est un très bon président » et demande si il peut le contacter pour lui demander de nous présenter un rapport un peu plus sérieux.

Monsieur Le Maire dit qu'il ne manquera pas d'en faire part à Monsieur FALCO.

Vu l'avis exprimé par les commissions URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET PROPRETE

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT PREND ACTE

PREND ACTE Du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°16308 RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

Convention de mise à disposition des communes membres du logiciel d'alerte à la population, dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITÉ DES VOIX

2 contre : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'APROUVER Les termes de la convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la commune de Six fours les Plages , dans le cadre d'une démarche de mutualisation

D'AUTORISER Monsieur le Maire a signer ladite convention

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°16309 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2026 ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS ET LA CAF DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions JEUNESSE - SPORT - CULTURE ET TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire

- à signer la Convention Territoriale Globale entre la CAF du Var et la Ville de Six-Fours pour la période 2023-2026.
- à percevoir les financements de la CAF du Var (Bonus Territoire) relatifs aux structures et actions municipales déclinées et à la mission de chargé de coopération pour la période 2023-2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°16310 RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Pascal JOUBERT)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ACCEPTER La mise à disposition pour trois ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus, par la Ville de Six Fours Les Plages au profit du C. C. A. S., de Monsieur Pascal JOUBERT.

DE PASSER Une convention avec le C. C. A. S. telle qu'annexée pour une mise à

disposition à temps plein. Cette mise à disposition sera renouvelable par période n'excédant pas trois ans.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°16311 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAR AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE : CONSTRUCION DES NOUVELLES ECOLES MATERNELLE REYNIER, ELEMENTAIRE CONDORCET, DE LEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UN PÔLE MEDICAL AIDE AUX COMMUNES 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'AUTORISER Le Maire à solliciter auprès du Département du Var l'attribution d'une participation financière au titre de l'aide aux communes 2023 et de signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°16312 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAR AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE : REQUALIFICATION DU PARC MEDITERRANEE AIDE AUX COMMUNES 2023

Après lecture de ce rapport,

Monsieur BALDACCHINO revient sur le parc Méditerranée et dit que dans le rapport d'orientation budgétaire, il était prévu 3 900 000€ pour une délibération à 3 600 000€, et demande si nous ne pouvons pas demander une rallonge car c'est pour l'anticipation des augmentations sur les travaux.

Monsieur Le Maire dit qu'on espère avoir une bonne surprise car nous avons ouvert l'étude pour les écoles et à notre grande surprise nous sommes dans les clous. Toutes les collectivités territoriales sont amenées à renoncer à certains investissements ; nous avons renoncé à la piscine, nous allons renoncer au restaurant scolaire... La commande publique est entrain de diminuer mais les entreprises ont aussi besoin de travailler.

Pour le

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Maître COMANI + procuration Monsieur NEMETH

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Var l'attribution d'une participation financière au titre de l'aide aux communes 2023 et de signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

****

AFFAIRE N°33

DELIBERATION N°16313 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAR AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE : CREATION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE AIDE AUX COMMUNES 2023

Après lecture de ce rapport,
Maître COMANI demande s'il est bien prévu de faire un bâtiment multi accueil, est ce que les agents intervenants sur ces crèches seront municipaux ? Est ce que ça serait un service entièrement municipal ?
Monsieur Le Maire répond que non ça ne sera pas entièrement municipal, un des locaux sera destiné à loger une des crèches familiales déjà existante sur la commune qui a de grande difficulté car son local n'est pas conforme avec un loyer trop important pour ces ressources ; c'est la raison pour laquelle nous la subventionnons à hauteur de 30 ou 40 000€. Une partie sera donc pour cette crèche parentale et le reste sera municipal.
Monsieur BALDACCHINO relève qu'il avait été demandé des subventions au département mais pas à la région.
Monsieur Le Maire informe que la région fonctionne différemment, il existe le CRET qui est une subvention globale attribuée à la métropole et ventilée par commune. La commune rentre dans le CRET et précise que nous pouvons faire mieux en matière de subvention européenne notamment.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

APRÈS DEBAT
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE
D'AUTORISER Le maire à solliciter auprès du Département du Var l'attribution d'une participation financière au titre de l'aide aux communes 2023 et de signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

Maître COMANI soumet une question orale à propos des écoles « le 11 février nous avons appris par la presse local la décision du conseil départemental de l'éducation nationale concernant la carte scolaire pour la prochaine rentrée 2023, de la fermeture de 2 classes sur la commune. Une classe à l'école primaire Eugène Montagne, une classe à l'école maternelle des Playes. Ces fermetures auront de nombreuses conséquences, surcharge des classes restantes de nos écoles avec une incidence sur la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des élèves, atteinte au service public éducatif et à l'égalité des chances et diminution de l'attractivité de notre commune. Dans ces conditions, Monsieur Le Maire, quelles décisions allez vous prendre et quelles actions allez vous mener pour empêcher la fermeture de ces 2 classes sur notre commune à la prochaine rentrée scolaire ? »
Monsieur Le Maire répond qu'après la fermeture de ces 2 classes, les effectifs moyens dans les classes de Six-Fours sont de 24 enfants en moyenne par classe. Avant les classes avaient 40 élèves, n'étaient pas moins instruits que ne le sont aujourd'hui les enfants des écoles publiques. Sur l'attractivité, il faut voir sur l'ensemble du département et plus particulièrement sur le littoral, c'est lié d'une part à la démographie, il y a moins d'enfant aujourd'hui car il n'y a plus de politique familiale. Sur l'attractivité aussi, dans le même temps que les établissements publics ferment deux classes, l'école privée, elle, fait le plein et a des listes d'attente ; ce qui pose la question non pas de l'attractivité de la commune mais l'attractivité de l'enseignement public. Les parents sont prêts à dépenser 500€/mois pour que leurs enfants n'aillent pas à l'école publique. La question ne relève pas de l'attractivité de la commune. Pourquoi les parents ont une défiance envers l'école publique ? Voila le sujet

Il continue en disant que l'école publique ne remplit pas son rôle et que l'école privée a du succès car les parents y trouvent un certain intérêt. Actuellement l'école privée peut ouvrir autant de classes qu'elle souhaite elle aura des enfants sans aucun problème.
Maître COMANI ajoute que l'attractivité c'est les jeunes familles qui ne peuvent pas scolariser leurs enfants dans le public et donc renonceraient de venir sur Six-Fours, comptez vous ne pas prendre de décision ?
Monsieur Le Maire répond qu'il ne compte faire aucune action et ajoute qu'il a reçu l'inspecteur de l'académie avec qui il a constaté qu'il y avait seulement 24 élèves par classe.
Maître COMANI demande s'il va y avoir une délibération en conseil municipal et dit qu'avant Monsieur Le Maire avait voté « contre »
Monsieur Le Maire affirme que le nombre d'enfants par classe lui semble raisonnable.
Maître COMANI dit que 24 enfants par classe pour un enseignement de qualité c'est trop !
Monsieur Le Maire répond que moins il y a d'enfant par classe moins le résultat est bon, quand on regarde les classements internationaux, on dégringole dans tous les classements dans tout type d'enseignement.

Monsieur COMANI revient sur l'affaire du cirque et des articles la concernant
Monsieur Le Maire dit qu'ils sont actuellement à Nice après avoir été à Forcalquier...
Maître COMANI dit qu'il a pu consulter quelques éléments et remercie d'avoir eu la possibilité de les consulter, notamment la procédure de référé qui a été intentée par la commune mais qui n'a pas abouti, et parle des verbalisations concernant l'affichage et demande ce qu'il en est de la cause animal et des inquiétudes relatives à la maltraitance des animaux ?
En 2017, il dit que Monsieur Le Maire avait indiqué en conseil municipal qu'il n'y aurait plus de cirque avec des animaux sur la commune et qu'il y aurait un arrête municipal et demande s'il a pu prendre des verbalisations par rapport à cet arrêté et est ce que il ne serait pas envisageable de créer une charte qui serait signée avec les occupants susceptible d'avoir des animaux sur la commune et des conditions discutables. Et enfin il se demande qu'elle est la vocation de cette esplanade rayon de soleil et que pourrait-on en faire car c'est un lieu qui est fermé mais pourrait être aménagé.
Monsieur Le Maire répond qu'il n'y avait pas eu d'arrêté pris. Toutefois il informe qu'il refuse des cirques avec animaux et que les responsables de ce cirque ont menacés de bloquer la ville. Après négociation ils se sont engagé à venir sans animaux mais n'ont pas respecté leurs engagements. Un referet devant les tribunaux judiciaires à été engagé et il a été jugé qu'il n'y avait pas de trouble à l'ordre public.
Monsieur BALDACCHINO remercie Monsieur Le Maire d'avoir répondu à son courrier concernant le cirque et trouve ça inadmissible que le cirque s'impose de la sorte en présence de la police nationale et municipale, qu'il menace le Maire, la ville et répande la terreur de partout et demande les mesures qui vont être prises pour ce terrain.
Monsieur Le Maire répond qu'il a hésité à faire ce qu'il avait fait il y a quelques années et voulait après les avoir prévenus, labourer tout autour du terrain et ils ne pourront plus partir. Le problème du cirque est qu'il dispose de moyens colossaux. Ce terrain va être aménagé afin qu'il ne puisse plus être utilisé pour ce type d'activité. Il précise que pour cette année la commune va faire une remise au propre et re gazonner et à partir de l'année prochaine il sera aménagé avec des aires de jeux en relation avec la plage pour qu'il ne soit plus jamais utilisé pour ce type d'activité.
Madame CALABRESE ajoute que c'est la justice qui est déplorable.
Monsieur Le Maire répond qu'il trouve la situation hallucinante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

Monsieur GARCIA et Madame BERGEOT PENNACHIO sont partis de la séance sans signer les documents.

Le Secrétaire de séance

Madame ANTONINI

Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE